

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1886.

PRÉSIDENCE DE M. DE HAERNE, DOYEN D'ÂGE.

SOMMAIRE. — Communication. — Vérification des pouvoirs.
Proposition du bureau.

MM. Warocqué et de Hemelinne, les deux membres les plus jeunes de l'assemblée, remplissent les fonctions de secrétaires provisoires.
La séance est ouverte à 5 heures 10 minutes.

COMMUNICATION.

MM. Meyers et Berten, empêchés, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

— Pris pour information.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS.

Il va être procédé au tirage au sort pour la constitution de six commissions, composées chacune de sept membres, chargées de la vérification des pouvoirs des membres élus depuis la clôture de la dernière session.

La 1^{re} commission vérifiera les procès-verbaux des élections dans l'arrondissement de Bruxelles.

La 2^{re} commission, les procès-verbaux des élections dans les arrondissements d'Alost, Audenarde et Gand.

La 3^{re} commission, les procès-verbaux des élections dans les arrondissements d'Eccloo, Saint-Nicolas, Termonde, Ath et Charleroi.

La 4^{re} commission, les procès-verbaux des élections dans les arrondissements de Mons, Soignies, Thuin et Tournai.

La 5^{re} commission, les procès-verbaux des élections dans les arrondissements de Huy, Liège, Verviers et Waremme.

La 6^{re} commission, les procès-verbaux des élections dans les arrondissements de Hasselt, Maeseyck et Tongres.

Le sort désigne :

1^{re} commission. — MM. de Zerezo de Tejada, de Burlet, Osy, Drion, de Montblanc, Magis et de Smet de Naeyer.

2^{re} commission. — MM. Jos. Warnant, Fris, Van Hoorde, de Moerman d'Harlebeke, Fléchet, Kervyn de Lettenhove et Neef-Orban.

3^{re} commission. — MM. Nothomb, Van Wambeke, Vercruyse, Magherman, Ronse, de Jonghe d'Ardoye et Scoumanne.

4^{re} commission. — MM. Guyot, Frère-Orban, Cartuyvels, Paternoster, Defontaine, Van Cleemputte et Carbonnelle.

5^{re} commission. — MM. Slingeneyer, de Kerchove de Denterghem, Carrier, Janssens, Lescarts, Beeckman et Delcour.

6^{re} commission. — MM. d'Andrimont, Verwilghen, Struye, Dumont, Hanssens, Eeman et Woeste.

M. de Hemelinne, secrétaire, présente l'analyse suivante des pétitions concernant les élections, qui ont été adressées à la Chambre :

Le sieur Vanderhaeghe, à Gand, présente des observations contre l'élection de M. Van Cleemputte et prie la Chambre d'ordonner un balottage entre ce candidat et M. Auger-Vincent.

— Renvoi à la commission de vérification des pouvoirs.

Le sieur Roch Spilngard, à Merxplas, présente des observations au sujet de l'élection du 28 octobre dernier à Bruxelles.

— Même renvoi.

Des électeurs généraux de l'arrondissement de Soignies demandent l'invalidation totale ou tout au moins partielle de la dernière élection législative qui a eu lieu dans cet arrondissement.

— Même renvoi.

M. le président. — Je propose à la Chambre de suspendre la séance pour permettre aux commissions de vérification des pouvoirs de rédiger leurs rapports. (*Adopté.*)

— La séance est suspendue à 5 heures 55 minutes et reprise à 4 heures moins 5 minutes.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS.

M. Nothomb, rapporteur. — Au nom de la 5^{re} commission, j'ai l'honneur de faire rapport sur l'élection de l'arrondissement d'Ath.

Le nombre des suffrages valables était de 1,814.

Majorité absolue, 908.

M. de Kerchove de Denterghem, ancien représentant, a obtenu 1,087 suffrages.

M. Durieu, ancien représentant, a obtenu 986 suffrages.

M. Du Roy a obtenu 702 suffrages.

M. Moligneaux a obtenu 752 suffrages.

En conséquence, MM. de Kerchove de Denterghem et Durieu ont été proclamés comme élus.

Il ne s'est produit aucune réclamation. Seulement un témoin a fait remarquer que les cachets apposés sur une urne étaient disposés de telle façon qu'il n'eût pas été difficile de les briser et d'enlever des bulletins.

Le bureau principal a examiné cette observation et a constaté que l'urne lui était parvenue dans l'état signalé par le témoin et telle qu'elle lui avait été remise par le scrutateur accompagné des témoins. De plus, le bureau principal a constaté que le nombre des bulletins trouvés dans l'urne était exactement le même que celui que renseignait le procès-verbal du bureau de la section.

Par suite, l'observation n'a pas paru importante à votre commission et elle vous propose l'admission de MM. de Kerchove de Denterghem et Durieu comme membres de la Chambre des représentants. L'un et l'autre ont déjà fait partie de cette Chambre; ils n'ont donc plus à justifier ni de leur âge ni des conditions d'indigénat.

— Ces conclusions sont adoptées.

M. Durieu prête serment.

M. Van Wambeke, rapporteur. — J'ai l'honneur de faire rapport, au nom de la 5^{re} commission, sur l'élection de l'arrondissement de Saint-Nicolas.

Le nombre d'électeurs présents dans les divers

bureaux s'est élevé à 788
Bulletins nuls 56

Bulletins valables.....	752
Majorité absolue.....	377
M. Janssens (Théodore) a obtenu	606 suffrages.
M. Verwilghen (Stanislas).....	601
M. Van Naemen (Joseph).....	718

Aucune réclamation n'a été présentée contre l'élection de ces messieurs; en conséquence, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose de proclamer membres de la Chambre des représentants MM. Janssens, Verwilghen et Van Naemen.

Ces messieurs, ayant fait partie de la Chambre, ne sont pas tenus de produire d'autres pièces.

— Ces conclusions sont adoptées.

M. Van Naemen prête serment (en flamand).

M. Woeste, rapporteur. — La 6^{re} commission m'a chargé de faire rapport sur les élections de Hasselt :

Nombre de votants.....	556
Bulletins nuls.....	17
Bulletins valables.....	539
Majorité absolue.....	470
M. Thonissen a obtenu.....	528 suffrages.
M. de Pitteurs-Hiegaerts	520

Aucune réclamation n'ayant surgi, la 6^{re} commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose l'admission comme membres de la Chambre de MM. Thonissen et de Pitteurs-Hiegaerts.

— Ces conclusions sont adoptées.

M. Thonissen prête serment.

M. de Jonghe d'Ardeye, rapporteur. — Messieurs, j'ai l'honneur de faire rapport, au nom de la 3^e commission, sur l'élection qui a eu lieu le 8 juin dernier à Termonde :

Nombre de votants.....	1,140
Bulletins blancs ou nuls.....	88
 Votes valables.....	 962
M. De Bruyn a obtenu	855 suffrages.
M. De Kepper.....	875 —
M. Vanden Steen.....	825 —

En conséquence, votre commission propose, à l'unanimité, de valider l'élection de MM. De Bruyn, De Kepper et Vanden Steen.

Ces messieurs, ayant fait partie de la Chambre, ont justifié des conditions d'éligibilité.

— Ces conclusions sont adoptées.

M. De Kepper, De Bruyn et Vanden Steen prêtent serment.

M. Beeckman, rapporteur. — Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport, au nom de la 5^e commission, sur les élections de l'arrondissement de Maaseyck.

Voici le résultat de cette élection :

Le procès-verbal, rédigé en flamand, constate la présence de 322 électeurs, dont 45 bulletins nuls, reste 279 bulletins valables. La majorité absolue est, par conséquent, 140.

M. Cornesse est le seul candidat présenté pour cette élection. Il a été proclamé à l'unanimité, par le bureau électoral, membre de la Chambre des représentants.

M. Cornesse, faisant partie de la Chambre, a produit toutes les pièces justificatives.

En conséquence, votre 6^e commission vous propose d'accepter au serment comme membre de la Chambre des représentants l'honorable M. Cornesse.

— Ces conclusions sont adoptées.

M. Verenynsse, rapporteur. — J'ai l'honneur de présenter, au nom de la 5^e commission, le rapport sur l'élection d'Eecloo.

Nombre des électeurs.....	552
Bulletins annulés.....	94
 Majorité absolue.....	 250
M. Kervyn de Lettenhove a obtenu....	458 voix.

En conséquence, la commission à l'unanimité de ses membres propose de proclamer M. Kervyn de Lettenhove membre de la Chambre.

M. Kervyn, ayant déjà fait partie de la Chambre, n'est pas tenu de produire d'autres documents.

— Ces conclusions sont adoptées.

M. d'Andrimont, rapporteur. — Au nom de la 6^e commission, j'ai l'honneur de vous faire rapport sur l'élection de Tongres, qui a eu lieu le 8 juin dernier.

MM. Meyers et Schaezen étaient seuls candidats présentés régulièrement au corps électoral.

615 électeurs ont pris part au vote.

Il a été constaté l'existence de 65 bulletins blancs et nuls.

530 votes ont été reconnus valides.

M. Meyers a obtenu 528 voix.

M. Schaezen a obtenu 529 voix.

En conséquence, MM. Meyers et Schaezen, ayant obtenu la majorité, sont proclamés membres de la Chambre des représentants.

— Ces conclusions sont adoptées.

M. Ronse, rapporteur. — J'ai l'honneur, au nom de la 5^e commission, de faire rapport sur les élections de Charleroi du 8 juin 1886.

Nombre d'électeurs présents.....	5,172
Bulletins nuls	73
 Nombre de bulletins valables.....	 5,099
Majorité absolue.....	2,550
M. Gillieaux a obtenu.....	2,593 suffrages.
M. Drion.....	2,734 —
M. Pirmez.....	2,658 —
M. Lambert.....	2,571 —

En conséquence, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose de proclamer MM. Drion, Pirmez, Gillieaux et Lambert membres de la Chambre des représentants.

— Ces conclusions sont adoptées.

M. Gillieaux et Lambert prêtent serment.

M. de Kerchove de Denterghem prête serment.

M. Seunmanne, rapporteur. — Au nom de la 5^e commission, j'ai l'honneur de faire rapport sur l'élection de Charleroi. (Ballottage du 15 juin 1886.)

Trois sièges vacants :

Nombre d'électeurs présents.....	5,055
Bulletins nuls et blancs.....	111
 Nombre de votes valides.....	 4,944
M. Sabatier.....	2,678 suffrages.
M. Noël.....	2,544 —
Vandam.....	2,540 —

En conséquence, la 5^e commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, de proclamer représentants MM. Sabatier, Noël et Vandam.

— Ces conclusions sont adoptées.

M. Noël prête serment.

M. de Kerchove de Denterghem, rapporteur. — J'ai l'honneur de faire rapport, au nom de la 5^e commission, sur l'élection de Verviers.

Le 8 juin 1886, le corps électoral de Verviers a procédé à l'élection de quatre représentants.

Nombre de votants.....	5,589
Bulletins annulés.....	35
 Majorité absolue.....	 1,779
M. d'Andrimont a obtenu.....	1,812 suffrages.
M. Loslever	1,794 —

Ces messieurs ont été proclamés membres de la Chambre des représentants.

Un ballottage a été ordonné entre MM. Mallar, qui avait obtenu 1,740 suffrages, Del Marmol, 1,759, Fetweiss, 1,731, et Peltzer, 1,722. Le ballottage a eu lieu conformément aux dispositions de la loi le 15 juin 1886. 3,558 votants se sont présentés.

20 bulletins ont été annulés.

M. Mallar a obtenu	1,798 suffrages.
M. Peltzer	1,769 —
M. Del Marmol	1,707 —
M. Fetweiss.....	1,692 —

En conséquence, MM. Mallar et Peltzer ont été proclamés membres de la Chambre des représentants. Aucune protestation n'a été adressée à la Chambre contre ces élections.

— Ces conclusions sont adoptées.

M. d'Andrimont, Loslever, Mallar et Peltzer prêtent serment.

M. Janssens prête serment.

M. Carlier, rapporteur, au nom de la 5^e commission, fait rapport sur l'élection de Liège.

La 5^e commission a examiné les pièces relatives à l'élection législative qui a eu lieu à Liège le 8 juin.

Le nombre des votants étant de 2,593 et celui des bulletins nuls de 97, la majorité absolue était de 1,449 voix.

M. Dupont, Fléchet, Frère-Orban, Hanssens, Jamme, Magis, Neef-Orban, Neujean et Jul. Warnant ont obtenu la majorité des suffrages.

Ces messieurs ont déjà fait partie de la Chambre ; aucune réclamation n'a été présentée contre leur élection. Rien ne s'oppose donc à ce qu'ils soient admis à prêter le serment constitutionnel.

M. Frère-Orban, Jamme et Magis prêtent serment.

M. Carlier, rapporteur. — Les opérations électorales qui ont eu lieu à Huy le 8 juin pour la nomination de deux membres de la Chambre des représentants n'ont donné lieu à aucune observation.

Elles ont abouti à l'élection de MM. le baron de Macar et Jos. Warnant, qui, tous deux, faisaient antérieurement déjà partie de la Chambre.

La 5^e commission a donc l'honneur de proposer la validation des pouvoirs des élus de Huy.

— Ces conclusions sont adoptées.

M. Jos. Warnant prête serment.

M. Lescarts, rapporteur. — Le nombre des votants lors de l'élection de Waregem a été de 4,157 ; il y a eu 42 bulletins nuls et blancs.

Le nombre de votes valides a donc été de 4,125 ; la majorité absolue, de 565.

M. Cartuyvels a obtenu 585 voix et **M. Ancion** 582.

Aucune réclamation ne s'est produite contre la validité de cette élection.

MM. Cartuyvels et Auelon ont établi qu'ils possédaient les conditions d'éligibilité voulues par la loi.

Votre 5^e commission conclut, en conséquence, à ce qu'ils soient admis à prêter serment en qualité de membres de la Chambre des représentants.

— Ces conclusions sont adoptées.

MM. Auelon prête serment.

MM. Driess prête serment.

MM. de Burlet, rapporteur. — J'ai l'honneur, au nom de la 1^e commission, de faire rapport sur l'élection législative de Bruxelles pour l'élection d'un membre de la Chambre des représentants en remplacement de M. Renson, décédé le 11 mai 1886.

Il résulte de l'examen des dossiers que, le 11 mai, les suffrages se sont répartis comme suit :

Nombre de votants.....	47,299
Bulletins blancs et nuls.....	177
Bulletins valables.....	47,127
Majorité absolue.....	8,564
M. Buls a obtenu	6,599 suffrages.
M. Janson.....	3,799 —
M. Jacmart	6,929 —
Par conséquent, ballottage le 18 mai suivant.	
Nombre de votants.....	48,004
Bulletins blancs et nuls.....	129
Bulletins valables.....	47,872
M. Buls ayant obtenu.....	9,919 suffrages,
M. Jacmart	7,953 —

M. Buls a été proclamé membre de la Chambre des représentants. M. Buls, ayant déjà fait partie de la Chambre des représentants, n'a plus eu à justifier des conditions d'éligibilité.

Aucune observation n'a été présentée. La commission, à l'unanimité, propose d'admettre au serment M. Buls en qualité de membre de la Chambre des représentants.

— Ces conclusions sont adoptées.

MM. Buls prête serment.

MM. Kervyn de Lettenhove prête serment.

MM. de Burlet, rapporteur. — J'ai l'honneur, au nom de la 1^e commission, de faire rapport sur l'élection législative du 28 octobre à Bruxelles.

Le collège électoral de l'arrondissement de Bruxelles a été réuni le 28 octobre pour procéder à l'élection d'un membre de la Chambre des représentants en remplacement de M. Vandersmissen, démissionnaire.

Votants	5,257
Bulletins blancs ou nuls.....	181
Suffrages valables.....	5,076
Majorité absolue.....	2,539
M. Guillery a obtenu.....	4,062 voix.
M. Ansseel.....	1,014 —

En conséquence, M. Guillery a été proclamé membre de la Chambre des représentants.

Une seule protestation, dont le fondement n'est nullement justifié, a été adressée à la Chambre contre la validité de cette élection; elle est dirigée contre la loi électorale bien plus que contre l'élection elle-même.

La commission, à l'unanimité, propose la validation des pouvoirs de l'élu, qui, ayant déjà fait partie de la Chambre des représentants, n'avait plus à justifier des conditions d'éligibilité.

— Ces conclusions sont adoptées.

MM. Guillery prête serment.

MM. Neef-Orban prête serment.

MM. Kervyn de Lettenhove, rapporteur. — J'ai l'honneur, au nom de la 2^e commission, de présenter le rapport sur l'élection qui a eu lieu à Alost le 8 juin dernier.

Il résulte de l'examen du dossier qu'il y a eu 2,045 votants; 55 bulletins ont été annulés; en les défaillant du chiffre de 2,045, il reste 2,008 bulletins valables.

M. De Sadeleer a obtenu 1,588 suffrages, M. Verbrugghen 1,581, M. Woeste 1,560, M. Van Wambeke 1,552, M. Vander Noot 655.

Aucune réclamation ne s'est produite contre la validité de cette élection.

Ces messieurs, ayant déjà fait partie de la Chambre des représentants, n'ont plus eu à justifier des conditions d'éligibilité. La commission a donc l'honneur de proposer la validation des pouvoirs des élus d'Alost.

— Ces conclusions sont adoptées.

MM. De Sadeleer, Verbrugghen, Woeste et Van Wambeke prêtent serment.

MM. Fris, rapporteur. — La 2^e commission a examiné les opérations électORALES qui ont eu lieu à Gand. Le procès-verbal constate que le nombre des votants a été de 7,975; le nombre des bulletins nuls, de 84; que le nombre des suffrages valables a été de 7,889, et la majorité absolue, de 3,945.

MM. Begerem, Louis de Hemptinne, de Moerman, de Smet de Naeyer, Eeman, Fiévé, Van Cleemputte et Vercruyse ayant obtenu plus de la majorité absolue des voix ont été proclamés membres de la Chambre des représentants.

Ces messieurs ont justifié qu'ils réunissaient les conditions d'éligibilité voulues par la loi.

Une réclamation contre l'élection de M. Van Cleemputte a été adressée à la Chambre. Le réclamant soutient que six électeurs décédés au moment de l'élection auraient été portés comme votants. La vérification du dossier a permis de constater l'inexactitude de cette affirmation.

En conséquence, sans s'arrêter à cette réclamation, qui a été écartée comme non fondée, la commission propose la validation des pouvoirs des élus de Gand.

— Ces conclusions sont adoptées.

MM. de Hemptinne, de Moerman d'Harlebeke, de Smet de Naeyer, Eeman, Vercruyse, Begerem et Fiévé prêtent serment (les deux derniers en flamand).

MM. Fléchet prête serment en wallon. (*Hilarité générale.*)

MM. de Pitteurs-Hlegaerts prête serment.

MM. Cartuyvels prête serment.

PROPOSITION DU BUREAU.

MM. le président. — Messieurs, la 4^e commission n'a pas, à ce moment, terminé son travail; je propose à la Chambre de remettre à demain la vérification des pouvoirs. (*Adhésion.*)

— La séance est levée à 4 heures 55 minutes.

Demain, séance publique à 2 heures.

